

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
SYNDICAT MIXTE POUR LE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT- RHIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 novembre 2025

Date de la convocation : le 4 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 10

Procurations : 15

Votants : 25

**6 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC IG TOOLS  
POUR LA MAINTENANCE DU PROGICIEL METIER ERA**

- Vu** l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n° 2008-113-1 du 18 avril 2008, portant désignation du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin comme Organisme Indépendant du producteur de boues dans le Haut-Rhin ;
- Vu** les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin, en date du 18 mai 2021, approuvés par arrêté préfectoral du 24 juin 2021 ;
- Vu** la délibération n°2 du Comité Syndical du SMRA68 du 22 mars 2022 relative à la maintenance du progiciel métier ERA ;
- Considérant** le courrier adressé par IG Tools au Président du SMRA68, en date du 3 décembre 2025, prenant engagement de réexaminer la clause 7.2 du contrat de maintenance ;

**Le Président rappelle** à l'assemblée que le Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) a pour mission principale d'encadrer et d'assurer la pérennité, à l'échelle du Haut-Rhin, du retour au sol des matières résiduaires urbaines et industrielles. Dans ce cadre, son rôle est principalement :

- d'apporter conseil et assistance aux intervenants de la filière d'épandage,
- de recueillir les données nécessaires à la connaissance complète des flux de matières épandues,
- d'établir, de tenir à jour et d'exploiter les bases de données des parcelles valorisables et/ou valorisées, et de conserver l'historique des épandages,
- d'apprécier les possibilités globales de traitement dans le département.

**Il ajoute** que le progiciel ERA est utilisé au SMRA68, depuis juillet 2018. Il permet de répondre pleinement aux besoins du service pour enregistrer et historiser les épandages de produits résiduaires, urbains et industriels, réalisés dans le Haut-Rhin. Il constitue l'outil de base utilisé par les agents pour expertiser les plans d'épandage et émettre des avis.

Le progiciel ERA est, en effet, un logiciel métier développé pour les Organismes Indépendants (OI), par la société IG Tools, initialement sur la base de l'expérience du SMRA68. Son développement avait fait l'objet d'un contrat cadre sur 4 ans.

Sa maintenance et son évolution ne peuvent être réalisées que par IG Tools et ne peuvent donc pas donner lieu à mise en concurrence.

A noter que ERA est également utilisé par l'ensemble des OI du Grand Est, depuis 2021, dans une volonté d'harmonisation des pratiques à l'échelle régionale.

Un premier contrat de maintenance a été établi avec la société IG Tools, conformément à la délibération n°2 du Comité Syndical du 22 mars 2022. Il est arrivé à échéance en juillet 2025.

Une nouvelle proposition technico-commerciale a été adressée au SMRA68. Elle comprend 5 niveaux d'intervention.

**La maintenance annuelle** du progiciel ERA y est proposée pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> aout 2025 au 31 juillet 2030, et pour un montant annuel de 3 025 € HT (soit 3 630 € TTC), incluant 15 tickets d'incidents au prix unitaire de 15 euros HT.

A noter que le montant annuel de la maintenance est revalorisé à hauteur de 5 % par rapport au contrat précédent. Il restera inchangé sur la durée du contrat.

**Une maintenance légale et adaptative**, correspondant à des choix technologiques ou à des évolutions réglementaires, est aussi prévue au contrat. Elle ne consomme pas de tickets de maintenance.

**La maintenance préventive**, relative à la bonne utilisation de l'outil et à la résolution d'éventuels incidents d'utilisation, s'inscrit prioritairement dans le cadre des 15 tickets contenus dans l'offre de maintenance annuelle. Des tickets supplémentaires peuvent cependant s'avérer nécessaires selon la nature des incidents.

**La maintenance corrective** correspond à des interventions pour correction d'anomalies de fonctionnement plus ou moins bloquantes relevées par le SMRA68. IG Tools s'engage à traiter ces anomalies dans un délai de 4 heures à 8 jours ouvrables, selon leur gravité. Aucun ticket supplémentaire n'est nécessaire.

Enfin, **la maintenance évolutive** correspond à des évolutions de l'outil applicatif, c'est-à-dire au développement de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux états de sortie qui feront l'objet d'une gestion en mode projet et d'un devis spécifique. Les tarifs journaliers sont précisés au contrat.

**Le président propose** à l'assemblée de signer le contrat de maintenance transmis par IG Tools pour garantir le bon fonctionnement du progiciel métier ERA.

**Il suggère** de l'autoriser à commander, dans le cadre de ce contrat, et dans la limite des sommes inscrites au budget, les modifications et développements ultérieurs jugés nécessaires à l'exercice des missions du SMRA68 en tant qu'Organisme Indépendant.

A l'issue des délibérations, **le Comité Syndical décide**, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à signer le contrat de maintenance avec la société IG Tools, sous réserve de réexaminer la clause 7.2 dans un délai de 3 mois et, le cas échéant, d'y apporter les modifications nécessaires par voie d'avenant, au plus tard le 31 juillet 2026 ;
- **d'autoriser** le Président à commander des tickets de maintenance supplémentaires, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **d'autoriser** le Président à signer les devis ultérieurs de développement (maintenance évolutive), dans la limite des crédits inscrits au budget,

**et lui demande** de bien vouloir rendre compte de ses décisions à la plus proche réunion du Comité Syndical.

Pour extrait conforme,  
Colmar, le 03 / 12 / 2025  
Le Président, Daniel ADRIAN



Certifié exécutoire à la date de dépôt en Préfecture